

# COMPTE RENDU DE LA REUNION 24 MARS 2009 ( mise en place de la DLU )

Le mardi 24 mars, s'est tenue à Nanterre, une réunion de présentation de l'organigramme de la DLU, entre une délégation de l'administration conduite par Monsieur Bourgeon, responsable de la future DLU et l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP du département.

## La DLU comprendra 3 pôles

- Gestion fiscale
- Pilotage et ressources
- Gestion publique

Certaines missions seront rattachées directement au responsable de la DLU :

- Missions qualité comptable
- Politique immobilière de l'État
- Communication
- Audit
- Département informatique du Trésor

Le pôle gestion fiscale comprend 6 divisions dont 3

à Nanterre ( assiette et recouvrement) et 3 à Vanves (contrôle). Le pôle du pilotage et des ressources comprend 3 divisions : «ressources humaines», «budget, logistique, immobilier», «stratégie et contrôle de gestion». Le pôle de la gestion publique comprend 3 divisions : «opérations de l'état», «collectivités locales» et «France domaine».

En page 3, vous trouverez le projet que la Direction nous a présenté. La délégation CGT a demandé le nombre d'agents dans chaque division. Il apparaît en gras sur l'organigramme.

## Calendrier

Le décret de création du statut particulier des administrateurs des finances publiques est paru. En revanche, le décret de création des premières DLU est attendu pour « le printemps ». Monsieur Bourgeon espère que la DLU démarrera avant l'été. Il a rappelé qu'aucun agent n'aurait à subir un changement de résidence non souhaité. Il considère que la direction comporte 2 piliers, Nanterre et Vanves . Les transferts entre ces 2 résidences à l'occasion du regroupement des divisions ne concerneront qu'une douzaine d'agents, 4 de Nanterre à

Vanves (division contrôle fiscal), 8 de Vanves à Nanterre (ressources humaines).

Les agents concernés devront déposer une demande de mutation au niveau national qui, soit pourra être examinée lors des prochains mouvements nationaux, soit servira de base à leur détachement.

Les agents qui souhaitent conserver leur résidence devront déposer une «fiche de vœux» précisant leur choix parmi les services de direction implantés.

## Le devenir de la Recette des Finances d'Antony

Avec cet organigramme, il est réellement posé. La fusion vide de sa substance «recouvrement» la RF : le pilotage se répartit désormais entre Vanves et Nanterre. Les agents (4) auront donc à choisir entre suivre leur activité professionnelle ou conserver leur résidence géographique tout en changeant de métier. Concernant l'activité du conciliateur fiscal (2 agents), elle peut être maintenue sur place. La Direction nous a assuré un renforcement des

activités SPL de la RF pour garantir le maintien de la structure.

La délégation CGT a souhaité que des engagements soient pris quant à la qualité de poste comptable de la RF, à savoir le maintien d'une caisse et la délivrance de valeurs. Nous savons trop bien qu'une structure amputée de la moitié de ses missions sera vite considérée comme peu viable par la Direction.

## Les « mouvements » au sein de la DLU

Nous avons demandé que tous les mouvements suite aux fusions et redécoupages de services (Recouvrement Amiable Comptabilité et Assistance

au Réseau **RACAR**, Recouvrement Contentieux Apurement **RCA** et Recouvrement Produits Divers et Amendes **RPDA**) soient vus en CAP Locale avec la

possibilité de l'étendre aux agents des 2 DSF (ce qui ne se fait pas habituellement). Au cours de la discussion, nous avons donc appris que, pendant la période transitoire (jusqu'à la création d'un corps unique des agents de la DGFIP), aucune mutation entre la filière Fiscale et la filière Gestion Publique ne pourrait être satisfaite. Les mutations semblent compromises pour les agents de l'ex-CP entre le

La discussion s'est ensuite engagée sur chacun des pôles.

### Pôle contrôle fiscal

Nous avons rappelé que la CGT n'était favorable ni à la fusion fiscale ni à la fusion globale et qu'en conséquence, elle n'était pas favorable à la mise en place des directions unifiées.

Nous avons fait remarquer que les divisions fiscalité des particuliers et fiscalité des professionnels qui supervisent à la fois l'assiette et le recouvrement reflétaient la rupture du principe de sépara-

pôle gestion publique et le pôle fiscal sur les emplois d'origine CP transférés. Ce point demande à être éclairci. Encore un miroir aux alouettes, les fameuses « passerelles » ! Concernant le pôle « transverse » où exerceront les agents des 2 filières, les postes vacants ne seront offerts qu'aux agents issus de la filière d'origine.

tion assiette/recouvrement avec tous les risques de dérive que cela peut entraîner.

D'autre part, le contrôle est séparé de la gestion et concentré dans les 3 divisions regroupées à Vanves. Il a été précisé que les deux commissions départementales (impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaire) restent en place en l'état actuel.

### Pôle de pilotage et des ressources

Notre délégation a demandé si, au moment où le Premier Ministre procède à la **réforme territoriale de l'État**, il était envisagé que les services de la DGFIP, en particulier ceux du pôle transverse, puissent faire l'objet de regroupements avec ceux d'autres administrations au nom toujours de la recherche de nouvelles suppressions d'emplois .

Réponse : les finances, la justice et l'éducation nationale se situent hors du champ de cette réforme. Il n'y a aucun projet de regroupement en ce sens.

A l'heure où se multiplient les regroupements de services inter administrations, cette précision est d'importance.

Nous avons demandé lors d'une précédente réunion que les agents **ALD** et **EDRA**, affectés au 01 septembre sur l'une ou l'autre des directions conser-

vent leur affectation sud ou nord, après la création de la DLU.

Dans un premier temps Monsieur Bourgeon n'avait pas voulu s'engager au-delà du 01 septembre 2009. Lors de cette réunion, il a confirmé qu'au niveau national, il avait été décidé de prolonger ces affectations nord ou sud jusqu'au 01 septembre 2010.

Il reste opposé au maintien de ce zonage au-delà.

Nous maintenons notre demande en raison des difficultés inhérentes aux déplacements dans ce département.

Concernant le **niveau des emplois**, Monsieur Bourgeon a confirmé que des gains de productivité étaient attendus, particulièrement dans ce pôle transverse, qui aboutiront à de nouvelles suppressions d'emplois.

**La fusion, partie prenante de la RGPP, est bien une machine à détruire l'emploi public.**

### Pôle Gestion Publique

La délégation CGT s'est attachée à connaître les périmètres des services fusionnés et restructurés (le RACAR, le RCA et le RPDA).

Le **RACAR** sera donc découpé en 3 : une partie formera le service «Comptabilité Auxiliaire de l'Impôt», la partie non comptable du service sera rattachée au pôle Fiscalité et le service contrôle de la Redevance sera piloté depuis Vanves (Division de contrôle des professionnels) mais restera en l'état

à Nanterre.

Le **RCA** sera scindé en 2 : la cellule contentieuse rejoindra le pôle fiscalité et la Division des affaires juridiques. Quant à la cellule «responsabilité du comptable» (Non valeurs, décharge de responsabilité...), elle rejoint la Division du pilotage de la fiscalité des professionnels.

Le **RPDA** : seule l'activité «Amendes» est impactée par la DLU. La comptabilité (PEC, annulations, re-



couvrement) est transférée au service comptabilité. Les non-valeurs, quant à elles, partent à la cellule « responsabilité du comptable ». Le reste du service rejoint la Division des opérations de l'État dans le pôle Gestion Publique. La CGT a dénoncé le fait que la restructuration du RPDA aboutit à isoler un agent de son environnement professionnel : on lui demande de partir pour un autre service sans lui donner le choix ! Pas de réponse de la Direction

devant ce procédé sauf de dire que l'agent a été reçu par le TPG !

Il est à noter que l'activité contrôle de la Redevance a été rattachée de façon un peu arbitraire à la Division contrôle des professionnels pour faire le poids. Le nombre d'agents de cette Division était jugé insuffisamment fourni au regard de l'encadrement implanté ?

### Mission politique et immobilière de l'État et France Domaine

A notre demande la direction a précisé le rapport entre la **Mission politique et immobilière de l'État et France Domaine**.

Un réseau de responsables régionaux et départementaux de la politique immobilière de l'État, est en cours de constitution. Pour l'Ile -de- France il s'agit de responsables de haut niveau (Conservateur des Hypothèques 1ère catégorie). Ils sont chargés des relations avec les différentes administrations

et de la préparation des décisions ( cessions...) relevant de l'immobilier de l'État, en liaison avec le préfet.

Ils n'exercent pas de responsabilités hiérarchiques sur France Domaine mais s'adressent à ce service pour toutes les tâches d'exécution. Il n'y aura pas d'équipe particulière sous l'autorité du responsable départemental.

### Présentation de la DLU

La Direction nous a présenté la répartition des services par étage : le 11ème sera alloué à la Direction, le 12, peu de changements, les services existants restent. Le 13ème aussi peu de changements, le 14ème et le 15ème accueillent les missions transverses de l'ex-CP et les services RCA et une partie du service RACAR.

Mais surprise ! Au fil du déroulé des divisions et des services, nous nous sommes aperçu que les locaux syndicaux n'apparaissent ni au 11ème, ni au 12ème, ni au 13ème, ni au 14ème ... ni au 15ème!!! La dernière diapositive nous faisait valoir un emplacement au 9ème étage à côté de la Division France Domaine. La délégation CGT a dénoncé ce projet élaboré sans aucune communication préalable. Ceci est révélateur de la considération que la Direction peut avoir des représentants du person-

nel. Il est pour nous inacceptable de nous sortir du cœur de vie de la DLU. Le local syndical est un lieu de passage pour les agents de la TG et pour les collègues des Postes en formation. Notre rôle, au même titre que la Mutuelle et la correspondante sociale, est indispensable à la vie de l'agent notamment dans ces temps de fort mécontentement social. Nous ferons remarquer ce point auprès de nos représentants nationaux. Nous avons également demandé que Monsieur BOURGEON fasse état de notre refus de cette proposition auprès de la DGFIP. Il est particulièrement symptomatique, que nulle part parmi les 6 étages désormais dévolus à la DDFIP 92, la Direction n'ait pu trouver, pour les organisations syndicales notamment issues de l'ex-DGCP, que des locaux situés dans un étage très peu fréquenté.

Délégation CGT : Brigitte SASSOUS-MESSAN (DSF Nanterre) - Gislhaine MASONI (CDI St-Cloud) - Carole LAFON (TG) - Philippe GEOFFRE (BDV Montrouge) - Luc BENOIT (HDF Nanterre) - Philippe KERGOAT (TP Amendes)



### Bulletin d'adhésion J'adhère à la CGT :

NOM : ..... Prénom : .....  
Grade : ..... Echelon : .....  
Lieu de travail : ..... Tél : .....  
Adresse électronique : .....

Date : ..... Signature : .....

Pour la DSF Sud - A remettre à Philippe GEOFFRE (CDI Montrouge) ou à un militant CGT  
Pour la DSF Nord - A remettre à Luc BENOIT (HDF Nanterre) ou à un militant CGT  
Pour le Trésor - A remettre à Carole LAFON ( TG-Case CGT) ou à un militant CGT